

**OUVERTURE DE BUREAU SECONDAIRE 2019
SOCIETE D'AVOCATS – SIEGE SOCIAL EXTERIEUR**

Règlement à joindre à votre dossier d'inscription

Dénomination.....

1) Frais de Gestion de dossier200, 00 Euros

2) Cotisation ordinale fixe533,00 Euros

3) Cotisation Solidarité..... 12 ,00 Euros

TOTAL..... 745,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :

par CCP - Chèque bancaire sur :

N° du chèque :

Signature